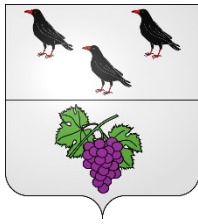


COMMUNE D'ANDREST



PROCES VERBAL DE SEANCE SEANCE 4 DU 20 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis DINTRANS Maire.

PRESENTS : Mme Dominique PAPOT, MM. Stéphane CLOIX, Jean-François COMBESCOT, Michel FONTAN, Baptiste HANSE, Jérôme LENDRES, Mmes Virginia MARGIER, Aurélie PAILHAS, Karen TUAL,

ABSENTE : Christina CHEVALIER.

Date de convocation : 14 mars 2024 - Date d'affichage de la convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Nombre de présents : 10 – Nombre de votants : 10

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.
Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

Baptiste HANSE a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE ET RAPPORTEURS

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2024 – **Louis DINTRANS**
2. Opération d'éclairage public : programme « tête en led » - **Louis DINTRANS**

DELIBERATIONS

DCM 024-11 OPERATION D'ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME « TETE EN LED »

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES ET LEURS RAPPORTS

DCM024-11 OPERATION D'ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME « TETE EN LED »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'opération d'éclairage public prioritaire mise en œuvre par le SDE65, à savoir la réalisation du programme « Tête en LED », visant à remplacer les lampes sur poteaux par des lampes LEDs, connectées dans un souci d'économie d'énergie.

Informations Lanternes à poser :

Marque : ECLATEC
Type : Routier
Référence : STELLIUM
Puissance : 65 W
Driver : DALI
Type de lanterne : Routière
RAL : 7035
Température de couleur : 2700 °K



Exemple de poteau béton avec lanterne routière nécessitant : ●
- La réfection de la liaison réseau / boîte C/C
- Le changement de la boîte C/C
- Le remplacement de la lanterne avec rattrapage de l'inclinaison



Exemple de poteau béton avec lanterne routière nécessitant : ●
- Le remplacement de la crosse
- La réfection de la liaison réseau / boîte C/C
- Le changement de la boîte C/C
- Le remplacement de la lanterne (Inclinaison 0°)



Exemple de candélabre avec lanterne routière nécessitant : ●
- Le remplacement de la lanterne



Le SDE65 a travaillé avec la Banque des Territoires pour financer le programme. L'avance remboursable (prêt) « Intracting » consentie par la Banque des Territoires au SDE65 (à un taux de 2% sur une durée de 13 ans) a été calculée afin que son remboursement ne dépasse pas les économies réalisées par la réduction des consommations d'énergie.

Ainsi, il est proposé à la commune l'opération suivante :

- Nombre de points lumineux à remplacer : 115
- Montant de l'investissement HT : 59 920,00 €
- Participation du SDE65 : 10% du montant HT soit : 5 992,00 €
- Participation de la commune : 10% du montant HT soit : 5 992,00 €
- Financement Intracting porté par le SDE65 : 80% du montant HT soit 47 936,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le projet qui lui a été soumis et dont la dépense est évaluée à 59 920,00 €, et s'engage à garantir la somme de 5 992,00 € sur fonds propres, et à garantir l'emprunt réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées auprès de la Banque des Territoires,

Le Conseil municipal s'engage également à mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les ressources nécessaires pour assurer la participation de la commune au remboursement de l'annuité mise à sa charge, et précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

Aucune remarque n'est formulée. Décision adoptée à l'unanimité

Procès-verbal validé le 12 AVRIL 2024,

Le secrétaire,

Baptiste HANS

Le Maire,

Louis DINTRANS